DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE d'OLWISHEIM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 18 décembre 2023



Sous la présidence de Monsieur Alain RHEIN, Maire

Date de la convocation: 11 décembre 2023

Ouverture de la séance : à 20 heures par le Maire Alain RHEIN

Membres en exercice: 10

Pierre ALEXANDRE, Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER,

Jacques WAHL.

<u>Présents</u> :

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Absent, excusé :

Patrick GRETZER qui a donné procuration à Jacques WAHL

Absent : 1 Pierre ALEXANDRE

Nombre de votants : 9 dont 1 procuration

1. DÉSIGNATION DU (DE LA) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

• **Désigne** Monsieur Jacques WAHL secrétaire de séance.

Nombre de votants : 9 dont 1 procuration

POUR : 9 dont 1 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie

JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur Jacques WAHL est nommé secrétaire de séance.

SOUS-PREFECTURE

Alain RHEINZ 2 DEC. 2023

HAGUENAU-WISSEMBOUR

Pour copie conforme au registre Olwisheim, le 19 décembre 2023

Jacques WAHL

Secrétaire de séance

MAIRIE

0 2 JAN. 2024

OLWISHEIN

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 19 décembre 2023 et affichage dès retour du contrôle de légalité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN COMMUNE d'OLWISHEIM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 18 décembre 2023



Sous la présidence de Monsieur Alain RHEIN, Maire

Date de la convocation : 11 décembre 2023

Ouverture de la séance : à 20 heures par le Maire Alain RHEIN

Membres en exercice: 10

Pierre ALEXANDRE, Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER,

Jacques WAHL.

Présents

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-

Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Absent, excusé

Patrick GRETZER qui a donné procuration à Jacques WAHL

Absent Pierre ALEXANDRE

Nombre de votants : 9 dont 1 procuration

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 12 OCTOBRE 2023

Le procès-verbal de la séance du jeudi 12 octobre 2023 est adopté par :

Nombre de votants : 9 dont 1 procuration **POUR** : 7 dont 1 procuration

Martine GITZ, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude

MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER.

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

Frédérique GRANDJEAN, Jacques WAHL

Pour copie conforme au registre Olwisheim, le 19 décembre 2023 Alain RHEIN Jacques WAHL SOUS-PREFECTURE Maire Secrétaire de séance 2 7 DEC. 2023

MAIRIE

0 2 JAN. 2024

OLWISHEIM

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 19 décembre 2023

et affichage dès retour du contrôle de légalité

Mairie Place des Tilleuls 67170 OLWISHEIM Tél 03 88 69 55 58 mairie@olwisheim.fr www.olwisheim.fr

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE d'OLWISHEIM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 18 décembre 2023



Sous la présidence de Monsieur Alain RHEIN, Maire

MAIRIE

0 2 JAN. 2024

Date de la convocation : 11 décembre 2023

Ouverture de la séance : à 20 heures par le Maire Alain RHEIN

Membres en exercice: 10

OLWISHEIM Pierre ALEXANDRE, Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Présents . 8

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Absent, excusé

Patrick GRETZER qui a donné procuration à Jacques WAHL

Absent : 1 Pierre ALEXANDRE

Nombre de votants : 9 dont 1 procuration

3. AUTORISATION DE LIQUIDATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT **POUR L'ANNÉE 2024**

Le Maire sollicite le Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour l'autorisation d'engager, de mandater et de liquider, avant l'adoption du Budget Primitif 2024, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement votées en 2023.

Chapitre 21:

Immobilisations corporelles: 1 128 845,08 € en 2023, soit pour 1/4 = 282 211.27 €

Affectation des crédits : Bâtiments publics – Réseaux de voirie – Réseau électrique – Autres réseaux - Matériel roulant

Chapitre 23:

Immobilisations en cours : 55 000,00 € en 2023, soit pour 1/4 = 13750,00 €

Affectation des crédits : Constructions - Avances

Nombre de votants : 9 dont 1 procuration **POUR** : 9 dont 1 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

ONTEQUS-PREFEGTURE

2 7 DEC. 2023

IHAQUENAU-WISSEMBOURG

Maire

Pour copie conforme au registre Olwisheim, le 19 décembre/2023

Jacques WAHL

Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 19 décembre 2023 et affichage dès retour du contrôle de légalité

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE d'OLWISHEIM

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES

Séance du lundi 18 décembre 2023

Sous la présidence de Monsieur Alain RHEIN,

MAIRIE

0 2 JAN. 2024

OLWISHEIM

Maire

SOUS-PREFECTURE

2 7 DEC. 2023



HAGUENAU-WISSEMBOURG

Date de la convocation: 11 décembre 2023

Ouverture de la séance : à 20 heures par le Maire Alain RHEIN

Membres en exercice: 10

Pierre ALEXANDRE, Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Présents

: 8

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Absent, excusé

• 1

Patrick GRETZER qui a donné procuration à Jacques WAHL

Absent

• 1

Pierre ALEXANDRE

Nombre de votants

: 9 dont 1 procuration

4. ADMISSIONS EN NON-VALEUR DES CRÉANCES DE FAIBLE MONTANT

L'admission en non-valeur est proposée par le comptable pour les créances irrécouvrables c'est-à-dire les créances pour lesquelles :

- les diligences s'avèrent impossibles, vaines,
- ou dont les perspectives de recouvrement ne sont pas estimées suffisantes pour justifier la poursuite des diligences.

L'article 173 de la loi n° 2022-2017 du 21 février 2022 permet aux assemblées délibérantes de déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant aux exécutifs. Le décret n° 2023-523 du 29 juin 2023 fixe les seuils de délégation à respecter : seuil maximal

de 100 € pour les communes. Ce seuil constitue un plafond légal : les assemblées demeurent libres de fixer un seuil de délégation inférieur. Il leur est également possible, dans le respect de cette condition, de ne donner délégation que pour certaines catégories de créances.

Une fois la délégation accordée à l'exécutif, la décision d'admission en non-valeur s'effectuera par arrêté.

Afin de rendre compte de l'exercice de cette délégation auprès de l'assemblée délibérante tout en conservant à la mesure son effet simplificateur, le maire doit communiquer au moins une fois par an au moyen d'un état listant les créances admises en non-valeur assorties du motif d'admission. L'assemblée dispose par ailleurs d'un droit d'évocation des pièces produites à l'appui de la demande auprès du comptable public.

Le Maire propose au Conseil Municipal de lui déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant jusqu'au seuil de 100 €. Cette délégation est valable pour toutes les catégories de créance.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

• **Décide** de déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant jusqu'au seuil de 100 €. Cette délégation est valable pour toutes les catégories de créance.

: 9 dont 1 procuration Nombre de votants **POUR** : 9 dont 1 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie

JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE

: 0

ABSTENTION

: 0

Pour copie conforme au registre Olwisheim, le 19 décembre 2023

Jacques WAHL Secrétaire de séance

Alain RHEIN Maire



Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 19 décembre 2023 et affichage dès retour du contrôle de légalité

> SOUS-PREFECTURE 2 7 DEC. 2023 HAGUENAU-WISSEMBOURG

MAIRIE 0 2 JAN. 2024 OLWISHEIM

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE d'OLWISHEIM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 18 décembre 2023



Sous la présidence de Monsieur Alain RHEIN, Maire

Date de la convocation: 11 décembre 2023

Ouverture de la séance : à 20 heures par le Maire Alain RHEIN

Membres en exercice: 10

Pierre ALEXANDRE, Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Présents :

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Absent, excusé :

Patrick GRETZER qui a donné procuration à Jacques WAHL

Absent : 1 Pierre ALEXANDRE

Nombre de votants : 9 dont 1 procuration

0 2 JAN. 2024
OLWISHEIM

♦ 5. PROJET D'AVENIR DES AÎNÉS DANS NOTRE VILLAGE

Le Maire propose aux conseillers un projet de mise en place à OLWISHEIM d'un lieu de vie collectif permettant l'hébergement des aînés de notre village ou issus des villages voisins. Un premier contact a eu lieu avec la Collectivité européenne d'Alsace qui est en mesure de nous faire profiter de ses compétences et, dans ce cadre, nous propose une étude très large des besoins des aînés dans notre environnement.

Le Maire expose les différentes possibilités d'accueil et le contexte de cette étude susceptible d'être menée par la CeA.

Il est demandé au Conseil de se positionner sur ce projet et sur l'intérêt d'une telle étude.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

• Autorise le Maire à engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Nombre de votants : 9 dont 1 procuration

POUR : 9 dont 1 procuration

Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

ABSTENTION : 0
2 7 DEC. 2023

Alain RHEIN
Maire

AS-RH

CONTRESOUS-PREFECTURE

2 7 DEC. 2023

Pour copie conforme au registre Olwisheim, le 19 décembre 2022

Jacques WAHL

Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture le 19 décembre 2023 et affichage dès retour du contrôle de légalité